

# MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**

Province de Québec  
Municipalité de Chartierville

Lundi 5 novembre 2012

Séance régulière du conseil municipal tenue au Centre communautaire.

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19 h 00.

Sont présents : les conseillers Jacques Blain, Louis Désy, Raymond Fournier, Nancy Lacroix, Jocelyn Poulin et Denis Dion. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

**12-2232**

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Louis Désy, appuyé par Denis Dion d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2012.
4. Adoption des revenus et dépenses.
5. Rapport du maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :

*Adoption du règlement 2012-04 (code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chartierville)*

*Offre de service – Therrien Couture avocats*

*CPTAQ – Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (Domtar inc.)*

*Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (Commission scolaire)*

*Déclaration des intérêts pécuniaires.*

*Demande d'aide financière – Comité du père Noël*

*Repas – Bénévoles de la bibliothèque*

*Remerciements – Conseil de gestion de Chartierville*

9. Période de questions
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

**12-2233**

**3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2012 :**

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Raymond Fournier d'adopter le procès-verbal mentionné en titre. Adopté à l'unanimité.

**4. Adoption des revenus & dépenses :**

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Nancy Lacroix d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2012 pour un total des dépenses d'une somme de 115 129,49 \$ et un total des revenus d'une somme de 60 532,57 \$. Adopté à l'unanimité.

**5. Rapport du Maire :**

En ce qui concerne le pavillon multifonctionnel, monsieur le maire informe l'assemblée que les chevrons sont fabriqués, que le bois est taillé et rendu à l'arrière du centre communautaire et que le pavillon sera érigé dans les prochaines semaines. Pour le transport du bois à l'arrière du centre communautaire, monsieur le maire mentionne qu'il a dû louer un chariot élévateur. Les pièces de métal envoyées pour la galvanisation qui avaient été perdues et qui ont maintenant été retrouvées devraient être rendues à La Patrie mardi.

Il y a cependant un fil électrique qui nuira à l'installation des chevrons. Monsieur Bellehumeur demande au conseiller Jocelyn Poulin s'il peut s'occuper de contacter l'électricien monsieur Réginald Goyette pour qu'il s'occupe de déplacer ce fil. Dossier à suivre.

Concernant le dossier d'assainissement des eaux usées, tous les citoyens sont maintenant branchés. Nous sommes toujours en attente des plans finaux tels que construits et des papiers officiels.

Nous sommes aussi en attente d'une soumission de la part de monsieur Johnny Guertin pour le déneigement du poste de traitement.

Nous aurons possiblement besoin d'un abri isolé avec chauffage au gaz pour l'endroit où doivent s'effectuer les tests d'eau sur une période de plus de 24 heures. Dossier à suivre.

En ce qui concerne les certificats de conformité qui manquaient à certains citoyens, suite à une déclaration officielle de la part de monsieur Joël Gendron concernant son implication dans ces dossiers, nous avons donc été en mesure d'émettre ces certificats de conformité.

M. le maire parle d'installations septiques conformes pour tous les citoyens qui ne sont pas reliés au système d'égouts, donc en dehors du périmètre urbain. Comme ces installations sont dispendieuses et que ces citoyens ne bénéficieront pas de subventions gouvernementales, monsieur le maire s'informerait auprès de notre avocate d'une façon de procéder, sur le plan juridique, par rapport au pouvoir d'emprunt d'une municipalité afin d'aider ces citoyens. Dossier à suivre.

Il y a quelques semaines, le dossier des éoliennes avait été mis sur la glace. Une rencontre a eu lieu avec les représentants de la compagnie EDF EN Canada inc. et la municipalité de St-Isidore. Ce dossier est toujours actif cependant rien n'a encore été signé avec la compagnie Dometar, mais les négociations sont toujours en cours. Après vérification, sur l'ensemble des propriétaires de Chartierville, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des propriétaires auraient signé. Dossier à suivre.

Monsieur le maire nous mentionne qu'il y a eu une rencontre des maires, par solidarité, concernant la route 257. Les municipalités de La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon doivent entretenir cette route avec beaucoup de difficultés. C'est pourquoi M. Jacques Blais, maire de La Patrie, en compagnie de monsieur Bellehumeur ont rencontré le ministre de la Santé et responsable de la région de l'Estrie, le Dr Réjean Hébert afin de lui expliquer la problématique. Dossier à suivre.

M. Bellehumeur nous informe qu'un comité a été formé à la MRC et qu'il a demandé à siéger à ce comité. Il semble que le ministère des Transports veut instaurer un système de priorisation. Nous devons donc établir un plan sur une période de deux à trois ans avec nos priorités concernant l'entretien de nos chemins. À suivre.

Budget MRC, première proposition trente pour cent (30 %) d'augmentation.

Monsieur le maire, félicite la conseillère madame Nancy Lacroix pour la fête d'Halloween « maison hantée », qu'elle a organisée et de l'énorme succès qu'elle a obtenu.

### **Rapport des comités *ad hoc* :**

#### *Côte magnétique et CIMO :*

M. Fournier informe les membres du conseil qu'il est toujours en attente de l'approbation de la CPTAQ et de la subvention demandée.

#### *Infrastructures :*

Concernant l'installation des bases pour les lampadaires, M. Poulin nous informe que c'est terminé et qu'au printemps il fera l'achat des lampadaires.

Pour ce qui de l'entretien des chemins avant l'hiver il reste le chemin St-Paul et le 10<sup>e</sup> rang à niveler.

#### *Loisirs :*

Mme Lacroix informe les membres que sa soirée pour l'Halloween « maison hantée » fut un franc succès, qu'elle a reçu 157 personnes et que la soirée reviendra possiblement l'an prochain.

Mme Lacroix a reçu une demande de M. Fernand Mailhot, des Chevaliers de Colomb de La Patrie, pour notre appui contre l'abolition des aumôniers dans les hôpitaux.

## **12-2235**

Il est donc proposé par Denis Dion, appuyé par Jocelyn Poulin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville appuie la demande des Chevaliers de Colomb et exige que le CHUS engage des prêtres pour couvrir les besoins spirituels des personnes usagères qui le désirent en complémentarité avec les services des personnes laïques.

Mme Lacroix mentionne également qu'elle fait toujours partie du CA de la coopérative de solidarité Monts et Vallée comme secrétaire et que la construction de la résidence pour personnes âgées devrait débuter en mai 2013.

Madame Lacroix aimerait également organiser un bingo, mais pour ce faire, elle devra discuter avec madame Hélène Dion du club de l'âge d'or de Chartierville puisque cette dernière organise déjà des bingos.

#### *Comité de revitalisation :*

Louis Déry informe les membres que le comité est à la recherche d'un promoteur pour la construction de cinq ou six maisons qui respectent l'environnement. Le comité pense également que s'il y avait possibilité de louer des maisons à Chartierville ce serait une bonne chose et que par la suite les gens seraient peut-être intéressés d'acheter. Une autre solution pour faire découvrir notre beau village. Il y a aussi l'aménagement d'un parc sur le bord de la rivière, les touristes pourraient s'y arrêter.

Comité consultatif urbanisme : Il est présentement en création pour pouvoir prendre des résolutions et des dérogations mineures.

*Pollution lumineuse :*

M. Blain parle d'une présentation sur la pollution lumineuse qui s'est tenue à l'Astrolab le 11 octobre 2012 ; MM. Raymond Fournier et Richard Martin ont aussi assisté à cette présentation.

Par la suite le 18 octobre, M. Blain a assisté à un colloque au centre des arts à Orford organisé par l'Observatoire estrien des communautés.

Et le 19 octobre, M. Blain a assisté à un colloque pré-URQ à Cookshire ; cette rencontre permet aux chercheurs universitaires ainsi qu'aux personnes de la ruralité de discuter de différents enjeux ; d'ailleurs, ces personnes viendront visiter notre municipalité le 10 septembre 2013.

**6. Informations, correspondance & demandes diverses :**

*Règlement 2012-04 (Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chartierville)*

**ATTENDU QUE** la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

**ATTENDU QUE** la loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de ladite loi, l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie* est prise par un règlement ;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ainsi que la remise d'une copie du projet de règlement à tous les employés le 2 octobre 2012 ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 12 de ladite loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 2 octobre 2012 ;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chartierville* ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité que :

**Article 1      Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2      Objet**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

**Article 3      Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chartierville, joint en annexe A au règlement est adopté.

**Article 4      Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu une copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. Le maire reçoit l'attestation du directeur général/secrétaire-trésorier. Une copie de l'attestation accompagne le présent règlement.

**Article 5      Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

**Article 6      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**12-2236**

*Offre de service – Therrien Couture avocats :*

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Jocelyn Poulin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville accepte l'offre de Therrien Couture avocats concernant le mandat général pour les services professionnels offerts en 2012-2013.

*CPTAQ – Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (Domtar inc.) :*

La secrétaire-trésorière présente aux membres du conseil le compte rendu par lequel la Commission de protection du territoire agricole indique sa compréhension de la demande qui touche le territoire de 39 municipalités concernant l'autorisation de procéder à la coupe des érables. Le document est disponible au bureau municipal.

*Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire :*

L'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la commission scolaire des Hauts-Cantons doit, à chaque année, consulter toute municipalité dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien concernant l'élaboration du plan triennal 2013-2016 de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire. Ce document est disponible au bureau municipal pour tout commentaire.

*Déclaration des intérêts pécuniaires :*

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'ils devront signer, comme à chaque année, une déclaration des intérêts pécuniaires pour la période 2012-2013. Ces déclarations seront par la suite transmises au MAMROT selon les termes de la loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal (projet de loi 131).

**12-2237**

*Demande d'aide financière – Comité du Père Noël :*

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville remette un chèque au montant de 650 \$ en appui financier pour la fête du Père Noël.

**12-2238**

*Repas – Bénévoles de la bibliothèque :*

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Denis Dion et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville paye les frais d'un repas aux bénévoles œuvrant à la bibliothèque municipale de Chartierville.

*Remerciement – Conseil de gestion de Chartierville*

Les responsables du festival de la chasse de Chartierville ont fait parvenir à la municipalité une lettre de remerciement concernant notre collaboration par la location gratuite des deux salles du centre communautaire.

**9.Période de questions :**

**10.Affaires nouvelles :**

**11.Levée de la séance :**

**12-2239**

La séance est levée à 20h00 par Nancy Lacroix sous la résolution 12-2239.

trésorière

Jean Bellehumeur, maire

Maryse Prud'homme, secrétaire-